

Edito

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

Je souhaite sincèrement féliciter les élèves du Collège Jacques Tati de Mertzwiller qui ont obtenu leur brevet des collèges cet été 2023, dont la célébration de la remise des diplômes a eu lieu ce mardi 30 janvier 2024. Un très grand bravo à toutes et à tous et au nom de toute l'équipe municipale, nous leur souhaitons une très belle réussite dans leurs études et leur projet professionnel.

Le mois de janvier a été placé sous le signe du partage et de la convivialité. J'ai souhaité vous exprimer les meilleurs vœux, les miens et ceux de tous les élus, pour la nouvelle année et de concrétiser cela, 10 ans après la dernière cérémonie des vœux du maire, par un grand moment mertzwillerois dans l'Espace Grappelli. Je suis très fier d'avoir partagé avec vous la présentation des grandes étapes de 2023 et des grands projets 2024 et d'avoir pu nous retrouver tous ensemble autour d'un buffet. Pour moi, le partage est une valeur humaine et la base pour échanger, dans la réciprocité, dans l'écoute, dans la sincérité, dans le respect des différences.

Les perspectives à venir seront développées lors d'une conférence de presse et régulièrement relayées par la publication d'un bulletin mensuel et trimestriel dans lequel un éclairage particulier sera porté.

En attendant, le bulletin annuel vous sera distribué courant février.

Partager, c'est aussi apporter de la chaleur au cœur de l'hiver, chaleur et couleurs musicales. Les Hivernales ont accueilli plus de 1 000 personnes lors de 3 concerts mémorables. Un grand succès populaire ! J'ai le plaisir de vous annoncer que la ville reversera la recette intégrale au CCAS pour permettre de réaliser des actions intergénérationnelles.

C'est aussi cela le partage : recevoir, c'est aussi donner.

Michel Schweighoeffer
Maire





> Vivre sereinement avec son chien

En tant que propriétaire d'un animal, vous êtes responsable des dommages qu'il peut causer qu'il soit sous votre garde ou qu'il se soit égaré ou échappé.



Il est interdit de laisser divaguer votre animal. Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître
- Il se trouve hors de portée

de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel

- Il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une chasse et si son propriétaire démontre qu'il a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

Vous êtes bien sûr tenus de ramasser les déjections de votre animal. Des sacs sont à votre disposition en mairie, ou dans les distributeurs.

Que faire si vous êtes dérangés par des aboiements de chien (ou toute autre nuisance sonore) ?

En journée, les aboiements peuvent être considérés comme un trouble anormal de voisinage s'ils sont répétitifs, intenses, ou durent dans le temps. La nuit, ces critères ne sont pas nécessaires, et les aboiements constituent un tapage nocturne.

La première démarche est de prendre contact avec votre voisin pour lui parler de votre gêne et faire cesser les nuisances. S'il n'agit pas, vous devez lui envoyer un courrier simple lui rappelant le bruit et la gêne occasionnée, puis un courrier recommandé avec accusé de réception, demandant de faire cesser la gêne occasionnée par le bruit. Vous pouvez, le cas échéant, avertir le syndic de copropriété. Si ces démarches n'aboutissent pas, il vous faudra prendre contact avec la gendarmerie, pour déposer une main courante ou porter plainte. Une amende forfaitaire peut être infligée à l'auteur du bruit, d'un montant de 68 €. Vous pouvez également vous tourner vers un conciliateur de justice pour trouver une solution amiable.



> Les écoliers solidaires

Au mois de décembre dernier, les élèves de l'école élémentaire ont couru pour la bonne cause.

C'est en se faisant parrainer des tours de stade que les enfants ont pu remettre un chèque à deux associations au mois de janvier :

- L'association Rêves (Mertzwiller), qui aide à réaliser les rêves d'enfants et adolescents du Bas-Rhin ayant un handicap, ou une maladie lourde.
- L'association Les Enfants de Marthe ayant pour vocation d'offrir un peu de bonheur aux enfants atteints de cancer.

Bravo les enfants !



> Pré-inscription à l'école maternelle

Les pré-inscriptions à l'école maternelle, pour les enfants nés en 2021, sont en cours jusqu'au 8 mars 2024. Tous les enfants nés en 2021 sont concernés. Le formulaire d'inscription est disponible en mairie ou à télécharger sur www.mertzwiller.fr. Il est à déposer, complété, avec le livret de famille, la pièce d'identité du représentant légal, un justificatif de domicile, le jugement de divorce précisant l'autorité parentale le cas échéant.

Les admissions des enfants se feront à l'école maternelle, rue des Bergers, les 16 avril ou 7 mai (de 8h à 11h45 et de 13h30 à 16h).



> Gestion des déchets : on fait le point

Depuis le 1^{er} janvier, plusieurs changements ont été apportés à la gestion de vos déchets. Voici les informations principales à retenir :

Quel montant vais-je payer avec la facturation au poids ?

La nouvelle facturation au poids se compose de deux volets :

- Une part fixe par foyer comprenant les frais incompressibles du service (passage des camions de collecte, transport des déchets, déchèteries, charges de structure, emprunts, frais de personnel...) : 152 € / an par foyer.
- Une part variable calculée en fonction du poids de déchets collectés dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles : 0,42 €/kg, avec une facturation minimale de 5 kg par levée.

Evidemment, le poids du bac ne sera comptabilisé dans la facturation, uniquement le poids de vos déchets.

Le paiement se fera en 2024 à réception de la facture, chaque semestre. À partir de 2025, le SMICTOM proposera un service de prélèvement automatique.

Comment suivre ma production de déchets ?

Le SMICTOM Nord Alsace mettra à disposition des usagers un accès leur permettant de consulter le poids de leur bac après collecte. Un courrier vous sera remis avec vos codes d'accès.

Que faire si des personnes malveillantes déposent des déchets dans ma poubelle ?

Le SMICTOM vous propose d'acheter un cadenas pour éviter des dépôts dans votre bac. Le cadenas est vendu 40 €. Il sera installé directement par le prestataire de collecte, et une clé vous sera remise. Un formulaire de demande est disponible sur le site du SMICTOM Nord Alsace.

Comment réduire le poids de ma poubelle ?

Les consignes de tri vous permettent de réduire drastiquement le poids de votre poubelle. Vous pouvez désormais déposer vos déchets alimentaires dans les bacs de biodéchets.



Les déchets alimentaires doivent obligatoirement être placés dans des sacs krafts avant d'être apportés dans les bacs. Des sacs supplémentaires pourront être demandés une fois par an en déchèterie.

Pour les foyers qui n'ont pas reçu le premier kit, il est possible de venir en retirer en mairie.

Les emplacements des bacs de biodéchets sont consultables sur le site du SMICTOM Nord Alsace.

Il est rappelé que tout dépôt sauvage sera poursuivi. Il est interdit de déposer ses déchets en tout lieu de la commune, tout comme dans les poubelles municipales. La commune mènera des actions de verbalisation et recherchera systématiquement les responsables.

Qui est mon principal interlocuteur concernant les déchets ?

Le SMICTOM Nord Alsace est votre interlocuteur. Il y a lieu de les contacter pour toute question :

SMICTOM Nord Alsace
03 88 54 84 00

<https://smictom-nord67.com>

> Travaux au passage à niveaux



En raison de travaux, le passage à niveaux rue du Général de Gaulle sera fermé du **lundi 19 février à partir de 8h00 jusqu'au mardi 20 février à 17h00**. Le passage sera interdit aux véhicules tout comme aux piétons et cyclistes. Une déviation sera mise en place.

Merci au public venu nombreux, aux musiciens et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette 6^e édition du festival « les Hivernales »
Rendez-vous en 2025 !



L'AGENDA

TOUS LES LUNDIS

14H : Atelier tricot - ESG

TOUS LES MARDIS

14H : Atelier couture - ESG

14H : Atelier scrabble - ESG

19H : Atelier relaxation -

Ecole élémentaire

19H45 : Atelier peinture - ESG

TOUS LES MERCREDIS

8H-18H : Mercredis éducatifs - ESG

(hors vacances scolaires)

Animations pour les enfants de 3 à 11 ans scolarisés.

07.02 : Chasse aux trésors

14.02 : Carnaval / Fête des gens qu'on aime

21.02 : C'est la fête

Inscription sur reseau-animation.com.

19H : Atelier couture - ESG

TOUS LES JEUDIS

14H : Jeux de cartes - ESG

TOUS LES VENDREDIS

8H30 : Marche nordique

RDV au niveau du pont de la Zinsel

SAMEDIS 3 & 17 FÉVRIER

Aide aux devoirs pour les collégiens

DE 10H À 12H - ESG

Entrée libre et gratuite


MERCREDIS 7, 14 & 28 FÉVRIER

15H30 : Heure du conte

À LA BIBLIOTHÈQUE

Venez écouter des histoires en famille.

LUNDIS 12 & 26 FÉVRIER

 **Collecte des ordures ménagères**

JEUDIS 8 & 22 FÉVRIER

 **Collecte sélective**

Messe (paroisse catholique)

Dimanche 04.02 à 9h

Dimanche 11.02 à 10h30

Samedi 24.02 à 18h

Culte protestant à 10h

Dimanche 04.02 à Mertzwiller

Dimanche 11.02 à Mietesheim

Dimanche 18.02 : Culte consistorial d'entrée en Carême à Griesbach

Dimanche 25.02 à Mietesheim

ESG : Espace Stéphane Grappelli - 14, rue Louis Pasteur

JUSQU'AU 17 FÉVRIER

Recensement de la population

Pour vous faire recenser, c'est simple : suivez la notice internet reçue et laissez-vous guider pas à pas ! Plus d'informations sur le-recensement-et-moi.fr ou en mairie.



DIMANCHE 4 FÉVRIER - 10H-12H

SAMEDI 17 FÉVRIER - 14H-17H

DIMANCHE 3 MARS - 10H-12H

Vente de cartes de pêche

AU CHALET DES ÉTANGS

Modalités et tarifs sur la page Internet dédiée de l'AAPPMA Mertzwiller.



VENDREDI 16 FÉVRIER

Audition des classes de chant et de synthétiseur de l'Ecole de Musique du Canton de Niederbronn

19H - ÉCOLE DU SUD



> Atelier de mosaïque de Pâques



Venez retrouver Roselyne pour un nouvel atelier mosaïque, placé sous le thème de Pâques.

Vous créez sur un support en bois un œuf qui vous servira de

sous plat, de décoration... une large gamme de couleur de mosaïque vous sera mise à disposition.

Mercredi 20 mars de 14h à 17h

10 € pour les habitants de Mertzwiller /
15 € pour les extérieurs
Inscription en mairie.

Date des prochains ateliers mosaïque : 29 mai (bougeoir cœur) et 12 juin (numéro de maison)

www.mertzwiller.fr



MAIRIE DE MERTZWILLER

Lundi : 13h30-17h30

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h

BULLETIN D'INFORMATION MENSUEL DE MERTZWILLER

Février 2024

Bulletin d'information édité par la ville de Mertzwiller

Directeur de la publication : Michel Schweighoeffer, Maire de Mertzwiller

Crédits photos : Mairie de Mertzwiller, Pixabay

Tirage : 1 400 exemplaires - Dépôt légal à parution

Impression : Service communication - Mairie de Mertzwiller